



FAMILLES

En bref*

- Plus de 110 000 ménages avec enfants dans l'Ain.
- Près de 7 000 naissances par an.
- 371 enfants confiés au Département par décision judiciaire.
- 2 530 enfants et jeunes majeurs suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance à domicile, d'une mesure d'accueil ou de l'aide aux jeunes majeurs.
- 1 027 informations préoccupantes sur la situation d'un enfant reçues (soit une hausse de 60 % en 10 ans).

* Chiffres 2020.

**Département de l'Ain
DGA Solidarité**
13 avenue de la Victoire
BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél. 3001
Du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h
www.ain.fr

PLAN ENFANCE 01 « DE LA GROSSESSE À 21 ANS »

Accompagner parents et enfants

En phase avec et au-delà de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance, le Département s'engage dans un plan d'action pour toutes les familles, à l'instar des plans seniors et handicap.

PAR ANNICK PUVILLAND

Lancée par l'État, la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 invite les départements à proposer des actions pour faire évoluer les réponses aux besoins, autour de quatre engagements : agir le plus précocement possible, sécuriser les parcours des enfants protégés, donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits, préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte. Un appel à projets auquel le Conseil départemental de l'Ain a volontiers répondu.

En parallèle, le Département a souhaité aller plus loin en définissant un Plan enfance 01 « De la grossesse à 21 ans », feuille de route opérationnelle pour 2021-2024 visant à mieux répondre aux besoins de toutes les familles ainnoises. Stratégie nationale et plan départemental sont en route, l'une s'incluant dans l'autre. Côté stratégie nationale, l'État apportera un soutien financier d'environ 2 M€/an sur deux ans, le Département contribuant à la même hauteur. Côté Plan départemental, le budget pour les trois ans s'élève à 8,2 M€, dont la moitié financés par l'ARS, l'État et l'assurance maladie. Une signature protocolaire entre l'État et le Département viendra prochainement officialiser cette contractualisation.

DES ACTIONS INNOVANTES

Adopté en septembre 2021, le Plan enfance 01, riche d'actions innovantes et expérimentales, s'articule autour de sept objectifs. Le travail a été mené avec les partenaires de la prévention et protection de l'enfance, anciens (Sauvegarde, PEP...) et nouveaux. « Les partenaires sont aussi porteurs de propositions », souligne Cathy Hanquier, directrice enfance et famille au Département.



Cathy Hanquier

ÉLARGIR LES POSSIBLES

Accent sur la prévention

Quarante fiches-actions composent le Plan enfance 01. Zoom sur quelques actions phares.

La volonté d'un « virage préventif », tant dans les missions de protection de l'enfance que dans celles de la PMI*, sous-tend les actions du Plan. « Il faut être là dès le prénatal » rappelle Cathy Hanquier. Exemples d'actions innovantes : instituer pour toute première grossesse un entretien des futurs parents avec la sage-femme du Département (expérimentation lancée sur deux CDS** à Bourg-en-Bresse et Montrevel) ; renforcer les visites à domicile en périnatalité pour les familles vulnérables (l'action Petits pas, Grands pas débute sur la Plaine de l'Ain-Côtière) ; mieux coordonner les parcours des femmes enceintes vulnérables : équiper la PMI d'un logiciel facilitant la communication de données sécurisées en interne et avec les partenaires...

ACCOMPAGNER L'ENFANT VERS SA VIE D'ADULTE

Neuf nouveaux postes de travailleurs sociaux sont dédiés aux actions éducatives préventives (AEP). Les mesures AEMO (actions éducatives en milieu ouvert) incluant la GCP (gestion du conflit parental) seront doublées. De nouvelles places SAFFRen (service d'accompagnement familial renforcé) seront ouvertes. Élargir les possibles passe aussi par créer un centre parental à la Maison de l'enfance, composé de

trois appartements meublés permettant d'accueillir des couples avec enfant de 0-3 ans (ou à naître). L'horizon des réponses aux besoins des enfants porteurs de handicap ou troubles psychiatriques confiés à l'ASE (aide sociale à l'enfance) s'éclairera également de nouvelles solutions, avec la création d'un foyer adapté pour les 6-18 ans, l'élargissement du champ d'action de l'équipe mobile et le projet d'extension du service Ados+ à l'institut d'enfants Seillon. Au chapitre « Accompagner l'enfant confié durablement vers sa vie d'adulte », s'inscrivent entre autres la création d'un foyer de semi-autonomie pour des 16-18 ans, la sécurisation d'un statut adapté à chaque enfant en cas de défaillance de l'autorité parentale (parrainage, tiers digne de confiance, accueil durable bénévole).

RECHERCHE-ACTION

Animée par la sociologue Aude Kerivel, une recherche-action sur le capital social et les liens d'attachement de l'enfant, clé vers l'autonomie du jeune adulte, sera menée avec les équipes éducatives des établissements et les assistants familiaux.

*Protection maternelle et infantile
**Centres départementaux de la solidarité



Accompagner enfants, ados et jeunes adultes.



3 QUESTIONS À

Hélène Bertrand-Maréchal

VICE-PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT, DÉLÉGUÉE À L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Qu'apporte ce premier Plan enfance ?

Ce plan enfance s'intitule « De la grossesse à 21 ans », c'est donc naturellement une feuille de route pour renforcer notre action auprès de toutes les familles ainnoises, des femmes enceintes, des enfants qui nous sont confiés et des jeunes majeurs. Nous avons également conscience que les dispositifs de protection de l'enfance sont en tension, dans un contexte où la population de l'Ain augmente. Ce plan vient apporter des réponses efficaces et rapides.

Quels sont ses points forts essentiels ?

Nous avons fait de la prévention un axe fort. Nous sommes convaincus de l'utilité d'agir et d'accompagner en amont pour prévenir les difficultés. L'accent a également été porté sur le déploiement de dispositifs innovants et sur l'adaptation de notre offre de prise en charge, pour répondre au plus près aux besoins des enfants. Au total, ce sont 40 actions concrètes !

Les enfants sont les adultes de demain. Quels enjeux pour l'avenir ?

Faire des enfants d'aujourd'hui des adultes autonomes et responsables est notre priorité. Le parrainage permettra, par exemple, à l'enfant de découvrir un autre modèle familial et d'autres loisirs. En parallèle, nous formons les assistants sociaux et assistants familiaux sur le principe que le capital social acquis durant l'enfance constitue une clé de l'autonomie des jeunes adultes, avec la vertu de l'ouverture sur le monde.